

PRÉSIDENTE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

6 route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Courriel :
daji.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Séverine Binet

N° 253174-2023/1-
ISP/DAJI

ANNÉE 2023
N° 58-2023/RAP-COM

RAPPORT
des commissions conjointes de la culture, et de la jeunesse, des sports et des loisirs (culture - JSL) du jeudi 23 novembre 2023

Le **jeudi 23 novembre 2023 à 10 heures 15**, les commissions conjointes de la culture, et de la jeunesse, des sports et des loisirs (culture - JSL) se sont réunies sous la présidence de M. Jean-Gabriel Favreau, président de la commission de la jeunesse, des sports et des loisirs, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n° 77254-2022/3-ACTS** : projet de délibération modifiant les conditions d'habilitation des organismes adhérents au dispositif d'accès aux activités sportives, culturelles et artistiques dénommé « Clic & mouv' » au bénéfice des jeunes de la province Sud – *délibération BAPS*.

Observation sur le déroulé de la séance :

Ce projet de délibération a été examiné en même temps que le dossier ci-dessous, lors de la séance des commissions conjointes du budget, des finances et du patrimoine (BFP), de la jeunesse, des sports et des loisirs (JSL), et de la culture du même jour (voir le rapport n° 57-2023/RAP-COM - 252147-2023/1).

La synthèse des débats est donc reprise à l'identique sur ce rapport.

- **rapport n° 53235-2022/3-ACTS** : projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 35-2022/APS du 25 mai 2022 instituant un dispositif d'accès en ligne à des activités sportives, culturelles et artistiques dénommé « Clic & mouv' » au bénéfice des jeunes de la province Sud – *délibération BAPS*.

Présents :

Membres de la commission de la culture :

Mme Inès Kouathé, M. Petelo Sao, Mme Léa Tripodi et Mme Aniseta Tufele.

Membres de la commission JSL :

Mme Marie-Jo Barbier, M. Jean-Gabriel Favreau, Mme Inès Kouathé, M. Alesio Saliga et M. Petelo Sao.

Absents :

Membre de la commission de la culture :

M. Jean Kays.

Membres de la commission JSL :

Mme Nadine Jalabert, Mme Annie Qaeze et Mme Laura Vendegou.

Procurations* :

Membres de la commission de la culture :

Mme Veylma Falaeo donne procuration à M. Petelo Sao ;

M. Lionel Paagalua donne procuration à Mme Aniseta Tufele ;

Mme Christiane Saridjan-Verger donne procuration à Mme Léa Tripodi.

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 4 membres présents et 4 membres absents ou représentés pour la commission de la culture et soit 5 membres présents et 3 membres absents pour la commission JSL.

Assistaient également à la séance en leur qualité de conseillers/ères :

M. Guy-Olivier Cuénot, Mme Nina Julié, Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué, M. Julien Tran Ap, et Mme Naïa Wateou.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Gil Brial, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par :

M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;

M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge du pôle développement et épanouissement de la personne (SGA-DEP),

Ainsi que par :

Mme Christine Aïta, directrice adjointe de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS) ;

Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;

M. Denis Bréant, chef du service de l'action sociale (SAS/DPASS) ;

Mme Carmella Fernandes Da Rocha, chargée de mission (DCJS) ;

Mme Catherine Galinié, directrice adjointe des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;

Mme Morgan Grassineau, chargée d'études juridiques (SAJR/DAJI) ;

M. Raphaël Larvor, directeur du développement économique et du tourisme (DDET) ;

M. Philippe Le Poul, directeur de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS) ;

Mme Iolani Martin, chef du service pôle développement humain (PDH/DCJS) ;

Mme Rosalie Mbessa, chargée d'études juridiques (SAJR/DAJI) ;

Mme Laëtitia Olivier, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;

Mme Nicolas Pehau, directrice adjointe du développement économique et du tourisme (DDET) ;

Mme Pahnane Siwasiwa, directrice adjointe provinciale de l'action sanitaire et sociale (DPASS) ;

M. Olivier Verdier, juriste (CEEP/DPASS) ;

Mme Suzelle Wilson, chargée de mission (PDH/DCJS).

Projet de texte inscrit à l'ordre du jour

- **rapport n° 77254-2022/3-ACTS** : projet de délibération modifiant les conditions d'habilitation des organismes adhérents au dispositif d'accès aux activités sportives, culturelles et artistiques dénommé « Clic & mouv' » au bénéfice des jeunes de la province Sud – *délibération BAPS.*

Le dispositif Clic & mouv' déployé le 1er mars 2023 a pour objectif de favoriser l'accès des jeunes aux pratiques sportives multisports ainsi qu'aux activités artistiques et culturelles et d'autre part d'agir sur l'offre afin que celle-ci soit en mesure de répondre aux attentes de la collectivité publique et surtout des jeunes et des familles.

Clic & mouv' permet notamment au mouvement sportif, artistique et culturel associatif et au secteur marchand, de renforcer leur impact auprès des jeunes grâce à un développement « marketing » ou une meilleure valorisation commerciale de leur offre tout en s'appuyant sur le digital et en renforçant la professionnalisation de l'encadrement ainsi que la qualité de leurs services.

Après neuf mois de fonctionnement, près de 7 000 utilisateurs se sont connectés à la plateforme, plus de 200 organismes artistiques, culturels et sportifs ont adhéré et des centaines

d'offres majoritairement sportives ont été mises en ligne avec des remises et des séances spécifiquement destinées au public de 11 à 15 ans.

Ce dispositif a permis à certains clubs de conserver leurs adhérents, voire d'en accueillir de nouveaux pour lesquels la barrière financière représentait un frein. Le nombre de transactions depuis le mois de mars 2023 est de 1800 pour un budget total de 14 268 670 francs alloués au 1er novembre 2023, soit 21% du budget prévu pour cette année.

Cette première saison dont la fin est prévue le 11 février 2024, reste satisfaisante au regard des dispositifs similaires déployés dans l'Hexagone et de la nécessité pour l'offre de se structurer pour l'accueil du public concerné. La prospection et l'enrôlement de nouvelles structures restent toutefois une priorité ainsi que l'ajustement des fonctionnalités de la plateforme Clic & mov' et des modalités d'instructions des dossiers de nos partenaires.

De ce fait, le projet de délibération qui vous est proposé prend en compte ces ajustements nécessaires au bon fonctionnement du dispositif Clic & mov', soit les modalités d'inscription en ligne et de traitement des données dématérialisées grâce au support digital désormais fonctionnel.

Une présentation a été faite par Mme Suzelle Wilson.

Le travail réalisé par la direction de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS) dans le cadre du dispositif Clic & mov' a été salué par plusieurs élus, notamment M. Sao, Mme Tripodi, Mme Julié, Mme Tiéoué, Mme Suve et Mme Wateou.

Dans la discussion générale, M. Sao a remercié les services pour le bilan à mi-parcours sur le dispositif, et a fait un lien avec l'enquête Bien dans mes claquettes, dont les retours avaient été particulièrement attendus dans les collèges. Il a fait part de plusieurs interrogations, dans l'optique initiale du projet Milkman et de la lutte contre la délinquance, sur :

- la prédominance des activités sportives, avec des associations qui captent jusqu'à 83 % des effectifs, et la possibilité de faire évoluer l'offre culturelle ;*
- la capacité à mesurer le taux d'inscription durable dans un club, suite à quelques séances d'initiation, ainsi que la possibilité de s'inscrire avec l'aide d'un montant de 15 000 francs CFP ;*
- la vigilance pour éviter que le portefeuille Clic & mov' ne serve à payer les licences dans certains clubs ;*
- la perspective d'ouvrir à la tranche des 5/10 ans, qui s'éloignerait de l'objectif qui consistait à occuper les jeunes et leur éviter de tomber dans l'oisiveté et la délinquance : selon lui, cette tranche d'âge pourrait éventuellement bénéficier d'un autre dispositif ; en outre, l'argument de lutte contre la vie chère ne correspond pas à l'objectif principal.*

Par ailleurs, M. Sao s'est dit favorable à l'ouverture aux 16/17 ans, qui représentent la tranche d'âge la plus sensible, nécessitant un accompagnement dédié. Enfin, il a rappelé les difficultés induites par la transition numérique et a souhaité savoir à combien était évaluée la fabrication des cartes de crédit dédiées à Clic & mov'.

M. Brial a indiqué qu'il s'agissait de faire bouger les mentalités, et donc de toucher autant les familles que les associations. Tout en confirmant que l'objectif principal restait lié au modèle islandais de lutte contre la délinquance, il a répondu que :

- le secteur sportif s'étant professionnalisé, il faut à présent structurer et faire évoluer les associations artistiques et culturelles ;*
- l'évolution du nombre d'inscriptions pérennes dans les clubs se verrait par le biais des résultats de l'enquête Bien dans mes claquettes, qui permettrait de comparer les taux de participation à plusieurs années d'intervalle ; une autre approche pourrait se baser sur un panel parmi les jeunes qui utilisent leur portefeuille numérique pour voir s'ils poussent plus loin leur démarche ;*
- l'élargissement du dispositif aux 5/10 ans apporte une réponse aux attentes des familles de classe moyenne, d'enfants non-boursiers, pour les inscriptions aux activités lors des vacances scolaires, y compris les centres de vacances et de loisirs (CVL).*

M. Bergery a expliqué par ailleurs que 21 000 cartes allaient être imprimées et distribuées

dans les collèges à la rentrée, pour un budget compris entre 5 et 6 millions de francs CFP. Les années suivantes, seules les cartes des nouveaux bénéficiaires seront éditées.

Sur la partie statistique, Mme Wilson a indiqué que les jeunes testaient de nouvelles activités lors de plusieurs séances avant de s'engager. Les clubs s'efforcent de s'adapter au forfait de 15 000 francs CFP, y compris des sports dit élitistes, comme l'équitation ou le golf, avec pour objectif d'occuper les jeunes. C'est d'ailleurs aussi pour cette raison qu'il est proposé d'ouvrir le dispositif aux 5/10 ans, et aux 16/17 ans, avec des offres à venir cet été. Un point sur le taux d'inscriptions durables pourra être fait par la suite. Enfin, elle a mentionné le football club de Païta qui a monté 2 équipes féminines en U11 et U15 grâce à Clic & mouv', avec une augmentation des effectifs de 72 adhérents.

Mme Tripodi a mis l'accent sur l'engagement de la province envers ses jeunes, puisque 3 délibérations leur sont dédiées ce même jour. La réussite de Clic & mouv' repose sur le travail des services, mais aussi des élus qui en sont des relais importants.

Quant à l'élargissement du dispositif, elle le trouve pertinent, car dans le modèle islandais, on commence dès 6 ans, afin que ces pratiques deviennent habituelles.

S'agissant de l'écart entre les pratiques sportives et culturelles, il était prévu, car l'ouverture au secteur artistique est une spécificité locale, comparé à d'autres dispositifs dans l'hexagone, plus portés sur le sport. Elle a appelé à une meilleure symbiose entre les collectivités, en invitant les élus à intervenir dans leurs communes respectives afin de faciliter la mise à disposition de locaux : en effet, c'est souvent le manque d'espaces qui fait défaut aux ateliers artistiques et culturels.

Mme Julié est revenue sur les résultats de l'enquête Bien dans mes claquettes, et sur l'impact que les chiffres avaient eu sur ceux qui sont au contact des jeunes. Elle a proposé de lier plus souvent, lors des présentations, les 2 dispositifs, afin de valoriser les actions de la province, comme par exemple les subventions pour l'accompagnement à la scolarité, ou Clic & mouv' qui est une réponse parmi d'autres. Cela éviterait également le sentiment de culpabilité et l'impression que rien n'est fait pour les jeunes.

Elle s'est dite favorable à l'extension aux 5/10 ans, dans la mesure où ils prennent de bonnes habitudes dès le plus jeune âge. Elle aurait même souhaité que cela perdure toute l'année, et a demandé si le dispositif serait cumulable avec l'aide accordée aux boursiers, ce qui a été confirmé par M. Bergery.

Enfin, elle a demandé à connaître l'évolution du nombre de licenciés sur les années à venir, ce qui constitue un bon indicateur de la pratique sportive durable : M. Le Poul a confirmé que le suivi des licenciés était fait par club et par commune et pourrait être communiqué.

Au sujet des résultats de l'enquête, M. Brial a convenu qu'ils pouvaient être choquants, pour autant, le but n'est pas de faire culpabiliser, mais de favoriser des prises de conscience et de permettre de coordonner des politiques chirurgicales, adaptées aux particularités de quartiers ou d'établissements. Il a confirmé qu'il est important de communiquer sur le lien entre Bien dans mes claquettes et Clic & mouv'.

Au sujet de l'élargissement aux 5/10 ans, Mme Tiéoué a fait valoir que dans certaines communes, les jeunes sont éloignés des centres d'activités, parfois jusqu'à 45 kilomètres, ce qui fait que les enfants de 5/10 ans seraient un bon public pour des associations, dès lors que celles-ci respecteraient les critères de la délibération, pour bénéficier de ce dispositif, pas uniquement dans le sport. L'article 8 notamment conditionne l'encadrement par des personnes qualifiées et diplômées : dans le secteur culturel, certaines associations interviennent dans le domaine des échanges générationnels, et pourraient faire aussi des plantations de pandanus, qui serviraient pour le tressage. De même pour les 16/17 ans qui sont également éloignés du centre.

Elle a par ailleurs rappelé que la province Sud a participé au financement des Maisons communes, qui pourraient servir à accueillir les enfants.

Enfin, elle a terminé en indiquant qu'elle espérait que les inscriptions ne poseraient pas de difficultés.

Mme Suve s'est dite rassurée en considérant les 2 dispositifs examinés. Avec Territoires Volontaires, elle a souligné l'importance de la montée en compétences, et donc en estime de soi et en confiance. Avec Clic & mouv', il s'agit davantage du développement des aptitudes des enfants, et pas seulement de l'intellect. Selon elle, la combinaison des aptitudes et des compétences permet aux enfants de bien appréhender la dimension dans laquelle ils évoluent, et cela, quel que soit le dispositif choisi.

D'autre part, elle a identifié tout un secteur artistique qui se structure et se dynamise, en

réponse à une demande : il lui semble primordial que l'accès soit simplifié, ce que les élus peuvent faciliter en diffusant un maximum d'informations.

Mme Wateou a mis en avant l'aspect positif de ces activités, qui montrent la jeunesse en la valorisant. Afin de mettre en cohérence les différents dispositifs provinciaux, elle a proposé que dans le cadre du Service national universel (SNU), les jeunes, d'une tranche d'âge qui à une année près pourraient être un public cible, puissent profiter d'une bonification sur le crédit alloué et ainsi continuer les activités sportives qu'ils pratiquent dans le cadre du programme SNU.

M. Brial a répondu qu'un amendement pourrait passer en ce sens en séance de l'assemblée de la province Sud (APS).

Examen du projet de délibération :

Article 1 à 8 : Avis favorable des commissions, sans observation.

Commission de la culture :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (Mme Veylma Falao, Mme Inès Kouathé, M. Lionel Paagalua, M. Petelo Sao, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Léa Tripodi et Mme Aniseta Tufele,).

Commission JSL :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (Mme Marie-Jo Barbier, M. Jean-Gabriel Favreau, Mme Inès Kouathé, M. Alesio Saliga et M. Petelo Sao).

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président de la commission a clôturé la réunion à 10 heures 30.

**Le président de la commission
de la jeunesse, des sports et des loisirs**



Jean-Gabriel Favreau